

<<La liberté n'est pas un bienfait qu'on donne à ceux qui ne l'ont pas quand ils le demandent. C'est une glorieuse récompense, le lumineux trophée de la lutte et du sacrifice>> KWAME N'KRUMAH. L'Afrique doit s'unir



AFRIQUE

N° 22 du 7 Mai 2008 - Prix 300 F CFA

Hebdo

Gestion Fonds IPSTE

Panique au Palais

Depuis que le cadre de la société civile nigérienne exige l'audit du programme spécial du président de la république, un vent de panique souffle sur le palais présidentiel. Longtemps ledit programme était perçu par les nigériens non avertis comme la trouvaille d'un président de la république, qui, par un tour de passe-passe, aurait sorti un masse de « feuilles » de son chapeau pour en faire un fonds destiné à sortir le Niger de la misère et du mal développement : il n'en est rien. Tandja n'a ni inventé les dits fonds, ni participé à leur gérance. Leur histoire n'est ni celle de la cinquième république du Niger, encore moins celle personnelle de Tandja qui, par des tours de magie les aurait fait sortir du néant. Contrairement à une idée véhiculée, il ne s'agit pas de pitance accordée à, quelques miséreux pays étranglés par la dette. Ce n'est pas non plus de l'argent frais qu'on donnerait à nos peuples pour « se développer » ou lutter contre la pauvreté. Au niveau international, il s'agit d'un mécanisme mis en place pour ne pas laisser le système financier de s'effondrer. (Lire page 2)



Synthèse du rapport annuel sur la situation des droits de l'homme au Niger en 2007 (Page 5)

Editorial

Coup dur pour les terroristes et leurs commanditaires

Depuis quelques jours, les terroristes armés par des puissances extérieures (Libye, Areva et quelques généraux algériens trafiquants de drogue et corrompus) sont en débandade. Longtemps, sur leur site, ils fanfaronnaient, criaient des victoires qui, aujourd'hui s'avèrent chimériques et donc sans lendemain. L'armée nationale a repris l'offensive, boutant hors des grottes de l'air et

du Ténére Alambo et ses mercenaires. A l'heure où nous mettons sous presse, le chef des mercenaires doit errer entre la frontière libyenne et algérienne, à la recherche d'un hypothétique refuge. Face à la puissance de feu de notre armée, à moins que les commanditaires supposés ne déclarent officiellement la guerre à notre pays, le sort d'Alambo et de ses janissaires est scellé. (Lire page 3)

Panique au Palais

Depuis que le cadre de la société civile nigérienne exige l'audit du programme spécial du président de la république, un vent de panique souffle sur le palais présidentiel. Longtemps ledit programme était perçu par les nigériens non avertis comme la trouvaille d'un président de la république, qui, par un tour de passe-passe, aurait sorti un masse de « feuilles » de son chapeau pour en faire un fonds destiné à sortir le Niger de la misère et du mal développement : il n'en est rien. Tandja n'a ni inventé les dits fonds, ni participé à leur gérance. Leur histoire n'est ni celle de la cinquième république du Niger, encore moins celle personnelle de Tandja qui, par des tours de magie les aurait fait sortir du néant.

Contrairement à une idée véhiculée, il ne s'agit pas de pitance accordée à, quelques miséreux pays étranglés par la dette. Ce n'est pas non plus de l'argent frais qu'on donnerait à nos peuples pour « se développer » ou lutter contre la pauvreté. Au niveau international, il s'agit d'un mécanisme mis en place pour ne pas laisser le système financier de s'effondrer.

Pour comprendre l'origine exacte de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (IPSTE) dont s'accapare Tandja pour en faire « le programme spécial du président de la république », il faut repartir en arrière, dans l'Afrique et le tiers-monde des années 80. Face à la détérioration des termes de l'échange et de l'incapacité des pays économiquement faibles, dans certains cas, à faire face, souvent, jusqu'aux dépenses de souveraineté, ceux-ci, pour trouver « de l'argent frais », vont se retourner vers les institutions de BRETEN WOOD (FMI et BANQUE MONDIALE). Or, cela est connu depuis belle lurettes. Ces institutions ne sont pas des samaritaines : elles vendent de l'argent. Elles ne font pas de la philanthropie. Ainsi, pour aider les pays en difficultés à redresser leur économie, elles ont un seul remède pour toutes les maladies : le programme d'ajustement structurel. Ce dernier se manifestera sur le terrain par des mesures impopulaires dont les conséquences sont, entre autres : la diminution drastique des dépenses dans le domaine social, la privatisation des entreprises publiques ou leur restructuration, etc...

Or, appliqué deux décennies durant, ce remède unique n'a guéri le malade ni présenté quelque espoir de guérison pour lui. Bien au contraire : le médecin constate lui-même que son malade est entrain de mourir et qu'il lui faut changer de médicament. La situation économique de ces pays n'a pas évolué de manière significative. Bien au contraire : partout la misère gagne du terrain,

alors que le monde tendait vers un nouveau siècle et un nouveau millénaire. Dans les pays industrialisés, un certain nombre de bonnes volontés, constatant la situation de désastre causée par les PAS, constatant la paupérisation des peuples, face à un système financier international qui leur bouche tout horizon, ont commencé à s'élever contre les dits programmes d'ajustement et contre les dettes contractées. L'église, les syndicats, la société civile vont se liguier pour que la dette assassine soit annulée. Débuté en 1996, le mouvement prendra peu à peu de l'ampleur au point de réunir 17 millions de signatures en faveur de l'annulation pure et simple de la dette du tiers-monde.

Il convient de saluer, au passage, le rôle capital joué par le COMITE POUR L'ANNULATION DE LA DETTE DU TIERS-MONDE, dirigé par Eric Toussaint.

Les actions de l'église, des syndicats et de la société civile partent du constat que c'est le poids de la dette qui empêche tout développement des pays du Tiers-monde et que seule une annulation de la dite dette peut impulser l'élan nécessaire à un décollage des pays de cette partie du monde.

La conviction commune et intime est que l'humanité ne peut pas ou ne pouvait pas entrer dans un nouveau siècle, un nouveau millénaire avec 20% de la population mondiale se partageant les 80% des richesses alors que les 80% de la population mondiale se partage 20% des richesses. (jubilé 2000).

C'est sous l'influence des Syndicats, de l'église et de la société civile que le groupe des Sept pays les plus industrialisés du monde, lors du sommet de Cologne de 1999, vont prendre la décision, non pas d'annuler la dette-la charte des institutions financières ne l'autorise pas- mais de rendre la « soutenable ». Il convient de souligner que cette dette représente 30 à 35% des recettes des Etats du Tiers-monde.

L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés va naître ainsi de ce sommet de Cologne. Pour certains économistes lucides, cette initiative n'a rien d'une charité. Si elle n'était pas prise, c'était la faillite programmée de la Banque Mondiale et du FMI, dans la mesure où, étranglés, les pays en question ne pouvaient plus payer et le non paiement équivaldrait à la banqueroute pure et simple des deux institutions.

187 pays en voie de développement sont, selon les calculs, susceptibles de bénéficier du programme PSTE. 41 de ces Etats se trouvent en Afrique subsaharienne. Pour tous ces pays, « le salut rési-

derait dans l'intégration dans cette nouvelle initiative ». Les grands argentiers du monde vont déterminer les critères à remplir pour intégrer cette initiative PSTE. Le principal retenu est que le revenu par habitant soit inférieur à 2 dollars par jour.

D'autres critères seront définis plus tard et viennent s'ajouter au premier. Ils sont au nombre de quatre :

- Il faut avoir appliqué pendant trois (3) à six (6) ans, les Programmes d'ajustement structurel ;
- Fournir un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté signé par la société civile ;
- Offrir des garanties politiques.

• s'engager à utiliser les fonds dégagés de la manière suivante : 40% seront consacrés à l'éducation ; 35% au secteur de la santé et les 25% restants dans les secteurs sociaux de base.

Comme on peut le constater, aucun Etat, aucune institution (FMI ou BM) ne propose une annulation pure et simple de la dette. L'initiative allège le poids de la dette, mais n'annule pas celle-ci.

Or, la plus grande partie de la dette des pays du tiers-monde est due, principalement à ces deux institutions.

Les bailleurs de fonds bilatéraux, pour leur part, bien que partie prenante des critères indiqués supra, dans certains cas, vont en ajouter d'autres. Les allègements de dette sont alors conditionnés à l'utilisation des sommes dégagées pour indemniser les entreprises privées du Nord qui sont souvent responsables de projets inadaptés aux besoins locaux. On peut aussi obliger le pays pauvre à privatiser des entreprises au bénéfice exclusif de conglomerats du Nord (l'exemple de VIVENDI Bouygues au Niger). Pour sa part, le Japon pose comme condition, l'achat de marchandises en provenance du pays levant par le pays bénéficiaire.

Dans tous les cas, les sommes en question seront alors prélevées sur le budget de la coopération au développement. A ce titre le président du comité (CADTM), Eric Toussaint écrit : « ce sont les pauvres des PSTE qui enrichissent les riches des pays les plus riches. En 1999, l'ensemble des PVD a remboursé 350 milliards de dollars, soit 7 fois plus que l'ensemble de l'aide publique au développement (50 milliards cette année -la) ».

En fait la dette est brusquement devenue insoutenable pour trois raisons essentielles :

- la baisse des revenus d'exportation ;

tation ;

- l'augmentation des taux d'intérêt sur les nouveaux prêts
- la diminution des flux de capitaux en direction des PVD.

Lorsque le sommet de Cologne a annoncé l'annulation de 30% de la dette de 58 pays du Tiers-monde, on comprend, à présent, qu'il s'agit de l'aide bilatérale. Celle due au FMI et à la BM n'est pas concernée car la charte des deux institutions interdit toute annulation de dette.

Au sommet de Gènes du G8 en juillet 2001, le constat fait par les grands argentiers n'est pas reluisant. Sur 26 pays éligibles aux fonds PSTE, 6 ont commencé à en bénéficier (Bolivie, Ouganda, Mauritanie, Tanzanie, Mozambique et Sénégal). 12 autres ont franchi le point de décision. Le Niger se trouve dans cette vague. C'est pourquoi dès juillet 2001, va se mettre en place une arnaque pour capter les dits fonds. Alors que les secteurs où ces fonds devraient être injectés sont bien précisés avec une clé de répartition restreinte, autour du président va se constituer un lobby qui, sans avoir participé au combat pour inscrire le pays à l'IPSTE, « cogite » pour trouver la trouvaille du siècle : le programme spécial du président de la république ».

Au total, les fonds « rétrocédés » au Niger doivent s'élever à la somme de 259 milliards de francs CFA.

Pour tromper les nigériens, ceux qui pensent pouvoir carotter l'argent public sans vergogne useront de toutes sortes de subterfuges. On élabore un document sur le dit programme et dans le préambule, on peut lire : « le programme spécial de son excellence Tandja Mamadou, du président de la république, est né de sa conviction profonde qu'un peuple, quel qu'il soit, ne peut vivre éternellement de charité... Le programme spécial du président de la république vise essentiellement un développement humain durable de l'homme nigérien, et ce, conformément au plan d'action qu'il a proposé au peuple nigérien lors des élections présidentielles d'octobre 1999, etc... ».

En fait, on veut faire un amalgame entre le « programme » du candidat Tandja et « une aubaine » reçue dans le cadre de la lutte de la société civile nationale et internationale. Sacrés combinards !

Ce dont n'ont pas tenu compte les « stratèges » de l'arnaque, c'est l'aspect juridique du programme. Et c'est cette erreur qui risque de les perdre. En effet, la constitution de 1999, en son article 41 stipule que : « durant son mandat, le président de la ré-

(Suite page 3) 

Coup dur pour les terroristes et leurs commanditaires

Certes, dispersés, les mercenaires continueront, un temps, leurs attaques perfides de manière sporadique. Mais, dans le fond, l'affaire est entendue : nous tendons vers la cessation des hostilités par manque d'ennemis face à notre armée. Il va falloir à présent que notre pays tire les leçons d'une si douloureuse affaire. Le Niger n'est pas un pays belliqueux, certes, néanmoins notre future richesse attise déjà les convoitises. Pour cela, il nous faut une armée professionnelle et prête au sacrifice suprême pour sauver la patrie. Fini le temps des jouissances : soyons toujours prêts à faire face à tout danger, d'où qu'il vienne. En 74, la France toute puissante faisant la pluie et le beau temps chez nous, a décidé, parce que, comme aujourd'hui Tandja le fait, de « débarquer » le président d'alors. Aujourd'hui, le contexte a changé, mais pas les méthodes. Pour faire pression sur notre gouvernement et obtenir ce qu'elle veut, la France à con-

tribué à armer des mercenaires et des terroristes. Certes, comme l'a dit le général De Gaulle, « la France n'a pas d'amis mais des intérêts ». Le Niger lui renvoie les mots pour lui dire qu'il a été à bonne école. Il nous faut d'abord aimer notre pays comme une entité supérieure pour qui chacun doit être prêt à se sacrifier. Si les commanditaires de la « guerre imposée » ont réussi à instrumentaliser des égarés, c'est parce que nous donnons l'impression que tout est possible chez nous, que notre pays est devenu une jungle à cause de la mauvaise gestion. Bref, il nous faut revenir à la république, savoir que le pays nous appartient à tous et que nul n'a plus de droit que les autres. « J'appelle donc république tout Etat régi par des lois, sous quelque forme d'administration que ce puisse être ! Car seulement l'intérêt public gouverne, et la chose publique est quelque chose. Tout gouvernement légitime est républicain », écrit Rousseau.

Si tous les nigériens ont fait chorus derrière le président, c'est parce que chacun croit en une république impartiale et juste et non en une caricature de la république ou de l'Etat où la corruption est devenue un sport national. Il est clair que « tout malfaiteur attaquant le droit social par ses forfaits rebelle et traître à la patrie, il cesse donc d'être membre en violant ses lois, et même il lui fait la guerre ». C'est cette raison qui a obligé tous les nigériens à s'aligner derrière leur président.

Désormais Tandja à la lourde tâche, la redoutable tâche de conduire le destin national avec l'impartialité requise. Il n'y a ni nigérien de l'EST ni de l'ouest ni du NORD ni du Sud, mais des citoyens qui aspirent à un fabuleux destin dans le cadre d'une gouvernance meilleure. Cela suppose qu'on place l'homme qu'il faut à la place qu'il faut, quelque soit sa coloration politique. Pour cela, le pré-

sident doit changer son fusil d'épaule pour mettre chaque nigérien dans son droit. Là où il y a injustice, il y a forcément des troubles. Or, cela est connu, les troubles sont la maladie mortelle de la république.

Pour que d'autres aventuriers ne fassent pas enrôler par d'autres forces extérieures obscures, il faut que chaque nigérien ait le sentiment qu'il doit tout au pays et que le pays lui doit tout. Bref, il faut qu'il se sente citoyen, c'est-à-dire quelqu'un qui, quelque soit la condition de sa naissance, pourra participer aux affaires publiques.

Telle est ce qui fonde la république et nous avons tous l'obligation d'y revenir pour le bien de tous, la quiétude sociale et pour garantir notre propre avenir.

AMDOU BOUNTY DIALLO

Gestion Fonds IPPTE (Suite de la page 2)

Panique au Palais

publique ne peut ni par lui-même ni par autrui, rien acheter ou prendre en bail qui appartienne au domaine de l'Etat ou de ses démembrements. Il ne peut prendre ni par lui-même ni par autrui aux marchés publics et privés de l'Etat et de ses démembrements. Les dispositions du présent article s'étendent aux membres du gouvernement et au président de l'assemblée nationale ».

Ainsi, les bonnes intentions contenues dans le document présidentiel et l'humanisme de l'intéressé tombent d'eux-mêmes au regard de la nature des fonds gérés qui, ne l'oublions pas, sont de l'argent public.

Pendant que les nigériens, dupés voient des kyrielles de sangsues « roder » autour du programme spécial du président, au niveau international, le FMI et la BM, dès 2003, constatent la « triche » qui tient du fait de la grande ressemblance entre les documents des pays admis dans l'initiative. Dans un document confidentiel, le FMI et la BM constatent déjà l'échec de l'initiative. Le CNUCED, pour sa part, écrit dans un rapport sur l'IPPTE : « il est de plus en plus improbable que les PPTE bénéficiaires puissent atteindre un niveau d'endettement viable. Compte tenu des critères d'exportations et de revenus

après le point d'achèvement et à long terme ».

dans la même foulée, malgré l'initiative IPPTE, toutes les institutions sont unanimes pour reconnaître que les Pays inscrits à l'initiative ne pourront pas atteindre LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT, dont le but est de faire progresser le développement et réduire la pauvreté

de moitié d'ici 2015.

Au Niger, l'opposition et la société civile, un moment avaient fait cause commune pour remettre en cause la légitimité du programme spécial du président de la république qui est une manière astucieuse pour « capter » les ristournes PPTE. Depuis, le pouvoir a réussi à récupérer l'opposition et une partie de la société civile. Celle qui n'a pas rejoint le camp des « programmistes » est en butte à toutes sortes de tracasseries.

Certes le 18 Décembre, lors de la fête tournante du 18 du même mois, le président a reconnu la justesse de la revendication de la société civile quant à l'audit de « programme » mais, depuis la présentation de vœux des membres de son cabinet, les choses sont claires : Tandja veut d'une chose dont ne veut pas son entourage. Son directeur de cabinet

fait appel au sentiment pour tenter de brouiller les pistes : il parle de légitimité sociale d'un projet qui bénéficie à l'ensemble des couches de la population. Or, légitimité sociale et légitimité juridique sont deux choses totalement différentes. Si le dit directeur tente une telle confusion, c'est parce que pendant longtemps, les correspondances et directives concernant le programme spécial du président de la république portent le « timbre » du cabinet présidentiel. Que comprendre alors ?

La toute jeune ministre du développement communautaire, alors qu'elle est à son poste il y a moins d'un an, s'échine à endosser une responsabilité qui n'est pas la sienne. Elle déclare être la ministre responsable de la tutelle administrative du programme spécial qui tend à ne devenir que spécial, sans le président.

C'est dans cette confusion que l'on tente d'associer les vénérables chefs traditionnels du Niger. Ceux-ci, tout le monde est unanime, représentent la tradition. Ils véhiculent des valeurs qui nous sont communes et chères. C'est pourquoi, tenue huit ans durant dans le plus souverain mépris par un régime qui a fini d'user de tous les artifices non pas pour faire le bonheur du peuple mais pour son malheur (trois années blanches

depuis 99, les « affaires » innombrables qui ont émaillé le règne de Tandja, etc...), la chefferie traditionnelle ne doit pas s'associer à l'arnaque du siècle. Elle doit observer une stricte neutralité dans ce combat noble menée avec abnégation par la société civile pour que les deniers publics en question soient reversés au trésor public et que sa gestion soit confiée à ceux qui sont tenus de rendre compte au peuple : les ministres du gouvernement.

Si, comme l'a dit sur un ton lyrique et intéressé, le secrétaire général des chefs traditionnels, Amirou Garba Sidikou, la chefferie traditionnelle, parce qu'invitée par le président Tandja, à s'associer à l'exécution du programme spécial, « est pressée de s'y associer », nos chefs traditionnels, en se mêlant à une si ténébreuse affaire perdront tout crédit et leur image en prendrait un coup. Certes, comme le dit un adage, « un chef ne vit pas de peu », mais le chef doit savoir quoi manger. Le combat engagé ne connaîtra ni prescription ni immunité.

Tandja sait à présent qu'il a été induit en erreur par une cohorte de gens intéressés. Il est encore temps de corriger avant la fin de son mandat.

Amadou Bounty Diallo

Brève...Brève...Brève...Brève...Brève...Brève...Brève...Brève...Brève...

(Rassembleés par Ousmane Bah et B. DIALLO Amadou.

LIBYE

A l'heure où le guide des libyens porte plainte contre le journal «l'Evènement», les organisations de défense des droits de l'homme tirent sur la sonnette d'alarme sur la situation politique dans le pays de Kadafi. « *Des dizaines de personnes se trouvent en prison pour s'être livrées à une activité politique pacifique, et certaines ont « disparu ». « la loi 71 interdit toute activité politique indépendante et les contrevenants sont passibles de la peine de mort »*, selon HUMAN RIGHT WATCH.

En fait la « grande Jamahiriya » serait devenue une véritable prison à ciel ouvert pour tout libyen « mal pensant ». C'est sûrement cet état d'esprit que le colonel Kadhafi veut exporter au Niger en portant plainte devant la justice nigérienne contre un journal qui n'a fait que relayer une information connue de tous : son implication aux côtés des chiens de garde qui tentent de se faire passer pour des rebelles au Niger et au Mali.

Il n'a pas osé porté la même plainte lorsque la journaliste MEMONA HINTERMANN l'a accusé, dans les années 80 d'avoir tenté de la violer lors d'une interview accordée à Syrte.

MALI

Le 28 Avril 2008, le président AMADOU TOUMANI TOURE a présidé, dans la salle des banquets du Palais de Koulouba, la 2^{ème} session annuelle du conseil de l'agriculture.

130 millions de francs CFA seront consacrés à une campagne de sensibilisation en direction des paysans maliens pour la vulgarisation de la Loi d'orientation agricole. Il s'agit de sensibiliser les acteurs ruraux aux défis qui se posent à l'agriculture malienne. Modernisation et changement sont les maîtres-mots contenu dans le document élaboré par le secrétariat permanent. A propos de la conjoncture internationale actuelle se traduisant par une flambée vertigineuse des prix des produits agricoles, et à propos de l'actuelle montée vertigineuse des prix des denrées alimentaires, lors de l'ouverture de la session, le président ATT a déclaré : « *nous n'allons pas nous contenter de subir cette conjoncture internationale. Il faut tirer les conséquences. Nous devons compter sur nous-mêmes. Nous avons les compétences ; nous avons les potentialités* ».

Le 29 Avril s'est tenu le conseil d'administration de L'office de radio et télévision du Mali (ORTM).

La réunion présidée par la présidente du conseil, Madame Diarra Foulanki Diallo s'est singulièrement penchée sur l'accord entre l'office et ses travailleurs, l'augmentation du temps d'antenne dans un contexte de plus en plus concurrentiel, etc...

La présidente du conseil a promis de moderniser l'appareil de production et de dépolitiser la dite institution. « *il faut mettre l'homme qu'il faut à la place qu'il faut* » a-t-elle affirmé, sous des tonnerres d'applaudissements.

L'office a engrangé, en 2007 des recettes propres d'une valeur d'un milliard de francs. Les travailleurs ont pris l'engagement de porter les recettes de cette année à 2milliards. Le budget de l'ORTM pour l'exercice en cours s'élève à 6 milliards.

BURKINA FASO

L'insécurité entretenue depuis Janvier 2007 dans le Nord Niger et le Nord Mali relance les suspicions sur la participation de Blaise Compaoré à cette campagne de déstabilisation a des fins mercantilistes. Si les choses s'avèrent vraies, le président du Faso aura, au cours des vingt dernières années, participé a toutes les sales guerres en Afrique de L'ouest.

Dans un rapport rendu public en 2003, l'ONG GLOBAL WITNESS, écrit que « *les sommes détournées par le président Charles Taylor sont dissimulées dans des banques suisses et burkinabé.* » Dans ce dernier pays, selon le rapport, « les fonds sont gardés dans deux banques ... les deux comptes ont été ouverts au nom de Jean – Paul Somé : le premier en 1987 et le second, sur lequel Charles Taylor, recevait les fonds libyens pour sa rébellion, en 1990...Moussa Cissé, du groupe des sociétés d'exploitation forestière Mohamed (MGC), retirait de l'argent en espèces pour le président Taylor et émettait des chèques sur ce compte en son nom. Les fonds de la vente des diamants et du bois transitaient par lui »... Un peu plus loin, dans le même rapport, l'ONG précise : « *en Suisse, un compte a été ouvert à Zurich en 1çç* » par Grace Minor, actuelle présidente du Sénat et égérie de Taylor depuis

les années 1980...L'argent qui venait de l'industrie forestière allait d'abord sur les comptes Suisses et était ensuite transféré au Burkina Faso ».

Dès 2001, un rapport des services de renseignements américains remis au président américain de l'époque, Bill Clinton, indexait le président du Faso, comme l'un des pivots de l'économie trafiquante en Afrique de l'ouest. C'est sur la base de ce rapport que le Burkina et neuf autres pays dont la liste est donnée ci-dessous se verront momentanément fermées les portes du marché américain dans le cadre de l'AGOA.

On retrouvera le nom de Blaise dans le rapport du panel des Nations Unies sur les pratiques mafieuses en Afrique. Le Maroc, l'Afrique du Sud, le Kenya, le Nigeria figurent eux aussi, en bonne place au hit parade du crime organisé.

Pour mémoire, le crime organisé ou économie trafiquante concerne 19 pratiques : le blanchiment d'argent, la corruption, le trafic de drogue, la fausse monnaie, la contrebande,, le crime contre l'environnement, la piraterie intellectuelle, la contrefaçon, l'immigration clandestine, le trafic de femmes et d'enfants, le trafic de pierres précieuses, le trafic d'armes , la piraterie , l'espionnage économique, les crimes technologiques ,le trafic technologique, la violation des sanctions internationales et le terrorisme. On comprend pourquoi dix pays, en 2001, ont été recalés de l'AGOA (le Burkina de Blaise y figure en seconde position).

Après l'offensive victorieuse au Nord, le Mali et le Niger vont devoir s'entendre pour régler le cas de Blaise. Ce dernier oublie qu'il est à la tête d'un pays recomposé en 1933 et que chacun de deux pays a une partie à revendiquer sur le territoire du Faso.Dori et Fada N'gourma pour le Niger et la bande d'Agacher pour le Mali. L' Afrique doit faire ne sorte que la participation de Blaise à l'actuelle déstabilisation soit la dernière.

AGOA : African Growth and Opportunity Act(loisur la croissance et les possibilités économiques en Afrique).Promulguée le 18 Mai 2000,elle est entrée en vigueur le 20ctobre suivant . L'AGOA vise à favoriser le commerce et les investissements entre l'Afrique subsaharienne et les Etats-Unis.

LES DIX PAYS RECALES en 2001

Sur les quarante-huit pays d'Afrique subsaharienne, seuls les Comores, la Somalie n'ont pas fait acte de candidature à l'Agoa.Trente-cinq ont été déclarés éligibles, mais dix autres ont vu leur dossier refusé.Voici les motifs avancés par les Etats-Unis :

Angola : corruption, non-respect des droits de l'homme et des travailleurs.

Burkina : collusion avec le conflit en sierra Leone, implication dans le trafic d'armes et de diamants.

Burundi : réformes économiques insuffisantes, non-respect des droits de l'homme et des travailleurs.

Côte d'ivoire : corruption, absence de pluralisme politique et de politique visant à réduire la pauvreté.

Guinée équatoriale : réformes économiques insuffisantes, absence d'Etat de droit, de pluralisme politique, non respect des droits de l'homme et des travailleurs.

Gambie : absence de pluralisme politique, atteintes aux droits de l'homme.

Liberia : réformes économiques insuffisantes, absence d'Etat de droit, corruption, atteintes aux droits de l'homme et participation dans le conflit en sierra Leone.

République Démocratique du Congo : réformes économiques insuffisantes, absence d'Etat de droit, non-respect des droits de l'homme et des travailleurs.

Togo : corruption, réformes économiques insuffisantes, absence de pluralisme politique, d'Etat de droit, efforts insuffisants en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, atteintes aux droits de l'homme.

Zimbabwe : réformes économiques insuffisantes, absence d'Etat de droit, de pluralisme politique, corruption et atteintes aux droits de l'homme.

Synthèse du rapport annuel sur la situation des droits de l'homme au Niger en 2007

« Depuis sa création le 07 Avril 1991, l'ANDDH publie chaque année un rapport annuel sur la situation des droits de l'homme, conformément à ses obligations statutaires.

Le présent rapport sacrifie à la tradition de présenter la situation générale des droits de l'homme mais a l'originalité d'être centré sur la thématique générale de la torture. Ainsi, le rapport traite successivement de la torture au Niger de 2005 à 2007, du droit de l'éducation, de la question de l'insécurité et du conflit dans le Nord Niger, la gestion des ressources minières, le fonctionnement des institutions républicaines. Enfin des recommandations ainsi qu'un plan d'actions, sont formulés à l'intention de l'ensemble des acteurs étatiques et non étatiques.

En ce qui concerne la torture, thème central du rapport, l'enquête menée au sein de la Communauté Urbaine de Niamey, a porté d'abord sur les textes internationaux en matière de torture et a ensuite permis de dresser la nature et les formes récurrentes, les lieux où elle est pratiquée, les services identifiés comme les responsables ainsi que les victimes. Ainsi, un échantillon de quatre vingt dix neuf (99) personnes de niveau d'instruction et d'âge différent, a permis de constater que les personnes victimes de la torture, étaient pour la plupart, gardées dans les commissariats de police et dans les brigades de gendarmerie, ou des personnes qui ont saisi des organisations de défense des droits de l'homme. IL ressort également que toutes les victimes de torture ont subi les mêmes traitements à des degrés divers et qui se traduisent par des coups et blessures, des violences morales, des intimidations, des simulations de mort, des privations de soins médicaux et de nourriture, des traitements humiliants (privation de vêtement).

Concernant les lieux de commissions des faits, l'enquête a révélé que ces faits ont été commis à 99% dans les commissariats de police, les brigades de gendarmerie lors de la garde à vue et dans une maison d'arrêt lors de la détention. Quant aux auteurs présumés de la torture, ils sont dans l'ordre : la police, la gendarmerie et les FNIS. Les raisons identifiées qui expliquent la persistance de la torture sont : la méconnaissance et l'ignorance des mécanismes de recours, voire le manque de moyens pour la prise en charge de la défense, cause d'impunité pour les auteurs, l'insuffisance de formation des agents de sécurité en matière de droits de l'homme, l'insuffisance de sensibilisation des populations.

En ce qui concerne le fonctionnement des institutions de la République, si l'ap-

parente régularité à laquelle il faut ajouter l'instruction du dossier du Meba par la haute cour de justice de l'Assemblée Nationale et la motion de censure contre le premier Ministre intervenue en 2007, pouvait laisser entrevoir des signes d'un bon fonctionnement des institutions ou d'une gouvernance démocratique, il faut cependant souligner que de manière générale ces institutions ont fonctionné en rupture d'avec les préoccupations de l'ensemble des nigériens en termes de réponse aux problèmes sociaux et économiques les plus brûlants de la Nation, tels que l'emploi, la vie chère et l'insécurité dans le Nord Niger. Le fonctionnement des institutions ne doit pas se limiter à l'organisation des sessions mais doit se mesurer à l'aune des réponses que chaque institution, conformément à ses missions constitutionnelles, apporte aux droits constitutionnels des nigériens. En plus, le dossier du MEBA n'a pas connu le traitement régulier souhaité par les nigériens en vue d'éradiquer la corruption, l'impunité et le détournement des deniers publics. En cela, le semblant d'instruction de la haute cour de justice dont la lenteur n'a de commune mesure que la lenteur de l'appareil judiciaire nigérien en général, a laissé les nigériens à leur soif de justice. Quant aux actions de la justice appelées « opérations mains propres du président de la république », elles se sont limitées aux seules arrestations et aux procédures judiciaires engagées contre les responsables des communautés urbaines de la Maradi et de Niamey, et dont le traitement connaît les mêmes lenteurs décriées.

Sur un sujet aussi important que la question de la rébellion au Nord du Niger, l'ensemble des institutions républicaines ont abdiqué à leur statut d'institution indépendante et leur rôle constitutionnel de contre-pouvoir ou de conseil, en s'alignant derrière la position du président de la république qui a consisté à adopter la logique militaire comme seule solution comme seule solution à l'insécurité du Nord. Cette attitude des institutions n'a pas permis d'obliger ou de conseiller le président de la république, à rechercher d'autres solutions alternatives à la solution militaire. Le résultat de cette pensée unique, contraire à l'esprit démocratique, de l'ensemble des institutions, après plus d'un an de conflit (qui a entraîné autant de drame humain et de conséquences sociales et économiques), est la suivante : la solution militaire adoptée jusqu'à ce jour, n'a pas donné le résultat par les autorités nigériennes. Si l'Assemblée Nationale a dès le départ, proposé la solution négociée, non seulement elle n'a été suivie par l'exécutif, mais aussi, elle a manqué de se donner les moyens constitutionnels pour l'amener, à rechercher des voies alternatives à la solution militaire.

De l'ensemble des institutions républicaines, seules le Conseil Economique et Social (la dernière née des institutions constitutionnelles) nous semble assurer honorablement ses missions constitutionnelles. En deux années d'existence, elle a réalisé près de dix (10) études sur des sujets d'intérêt national majeur, tels que la Problématique de l'énergie au Niger, stimuler les investissements au Niger, condition d'une relance économique, la problématique de l'emploi des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, l'étude sur la restructuration de la filière viande bétail, l'étude sur le bilan des privatisations, l'étude sur l'élevage, la privatisation, le domaine agro-alimentaire, la promotion des investissements, les arabes –mohamids à l'est du Niger, etc... Ces études réalisées et les recommandations qu'elles contiennent, transmises au Président de la République, comme les textes du CESOC l'exigent, n'ont à ce jour pas eu de suite satisfaisante, en dépit des promesses faites à l'institution CESOC.

Traitant de l'insécurité, le rapport a successivement abordé l'insécurité au nord Niger, l'insécurité dans le Nord Tillabery et l'insécurité dans les centres urbains et péri urbains. En ce qui concerne l'insécurité au Nord, elle a été caractérisée par des attaques surtout des objectifs militaires par le mouvement des nigériens pour la justice (MNJ), les affrontements de ce dernier avec l'armée nigérienne et l'utilisation des mines antichars sur les lieux des opérations ainsi que dans les centres urbains comme Iférouane, Maradi, Tahoua, Tanout et Niamey. Les conséquences du conflit du Nord sont entre autres, les nombreuses victimes en vie humaine (militaires et populations civiles innocentes), les nombreux blessés civils et militaires, les multiples prises d'otages, les importants dégâts matériels à l'instar de villages entiers détruits, les nombreux déplacements de populations, notamment celles d'Iferouane, enfin l'insécurité alimentaire criarde qui n'épargne aucune Zone du Nord aujourd'hui, et tout cela dans un contexte national de renchérissement de la vie/ Dans le domaine du droit à l'éducation, des progrès ont été enregistrés par rapport au relèvement du taux de scolarisation passant de 32% en 2000-2001 à 57% en 2006-2007. Cependant ce progrès cachent peu la grave situation du système éducatif nigérien caractérisé par les mauvaises conditions de travail des enseignants en général, et des civiquards et contractuels en particulier. La contractualisation de la fonction publique est la principale cause de la situation actuelle du système éducatif nigérien. Les départs massifs à : retraite anticipée imposée par l'Etat a

fini par déposséder la fonction publique nigérienne de l'essentiel de ses cadres expérimentés et formés à grands frais, pendant que la contractualisation à outrance, en lieu et place d'une intégration à la hauteur des besoins du système, occupe environ 80% du corps enseignant, placés dans des conditions de précarisation extrême. La conséquence logique de cette situation est la mauvaise qualité de l'offre éducative qui annule presque systématiquement les efforts investis pour relever le taux de scolarisation. S'agissant de la gestion des ressources minières, le rapport a été attentif à cette question. Il faut signaler que le Niger a adhéré depuis 2005 à l'initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE). Ce qui en principe oblige les autorités à plus de transparence dans la gestion des ressources minières, pétrolières et gazières (de l'octroi des permis aux compagnies à l'exploitation). Au cours de l'année 2007, les autorités nigériennes ont à leur actif, le rehaussement du prix du kg de l'uranium passant de 23300 Fcfa à 40000 Fcfa. Devant le silence total des autorités sur le contenu du dernier protocole NIGER – AREVA, la situation d'octroi des permis de recherche, plusieurs questions se posent. Il y a lieu de noter dans ce chapitre que le Niger dispose d'un cadre juridique très attractif pour des investisseurs et favorables aux retombées qu'induit la prospection et l'exploitation minière pour le Niger. Le rehaussement du prix de l'uranium est-t-il en devise ou en CFA ? Le Niger conserve-t-

(Suite page 7) ➔

AFRIQUE HEBDO

Hebdomadaire d'information

d'analyse et de réflexion

paraissant tous les jeudis

Siège Social Rive Droite KI

32 Niamey – NIGER

Tél : 93 93 93 74

Fondateur, Directeur

de la Publication :

AMADOU BOUNTY DIALLO

Service Commercial :

94.96.66.00 / 94.62.38.54

E-mail :

afriquehebdo@ yahoo.fr

bountyne@ yahoo.fr

Composition

& impression :

N.I.N.

Tirage

1000 exemplaires

Rapport 2007 sur la liberté de la presse et d'expression au Niger

Dans le cadre de la commémoration du 60^{ème} de la déclaration universelle de des droits de l'homme et de la 17^{ème} journée Mondiale de la liberté de la presse-2008, l'Anepi (l'association nigérienne des éditeurs de la presse indépendante et l'ambassade des Etats-Unis au Niger ont organisé, les 2 et 3 Mai 2008, une série de conférences.

Ainsi, des thèmes comme « approches du traitement de l'information en période de conflit : cas du Niger », Liberté d'expression, accès et autonomisation », « le droit de l'information », ou « comment dépénaliser le délit de presse au Niger : les enjeux du processus ».

Pour son excellence Bernadette Al-

len, ambassadeur des USA au Niger, « dans toutes sociétés démocratiques, les gouvernements se doivent de respecter la liberté de la presse parce que cette liberté découle directement du droit du peuple à l'information. En prenant en compte ce principe, les journalistes doivent être en mesure de rapporter des sujets controversés, des idées même impopulaires, et des critiques politiques lorsque cette information relève de l'intérêt public et en même temps promouvoir la vérité, la transparence et le respect. Lorsque les médias sont empêchés de faire leur travail ou ont un accès difficile à l'information sur les questions d'intérêt public, ce n'est pas seulement les droits de la presse qui sont déniés ; mais aussi ceux du peuple. Pour que la liberté d'ex-

pression devienne réalité, il est nécessaire d'avoir un environnement juridique et réglementaire propice au développement, à la protection des médias et aux meilleures conditions de travail et de vie pour les animateurs si ces derniers s'imposent de respecter strictement les règles du métier ».

Pour sa part, le président de l'ANEPI « Au Niger, l'année qui vient de s'achever a été incontestablement la plus cauchemardesque pour les journalistes des médias, en particulier pour les membres de l'ANPI du fait essentiellement de l'éclatement du conflit armé dans le nord de notre pays... En cette année nouvelle, même si l'on note une certaine amélioration positive avec la libération de presque tous les journalistes, un autre journaliste a connu les affres de la détention. Il s'agit du militant de l'ANEPI, monsieur Aboubacar gourouza, condamné à 1 mois ferme

de prison pour avoir, semble-t-il, jeté le discrédit sur notre justice ». A l'occasion de la célébration de la 17^{ème} édition de la journée de la presse dont le thème est, cette année, « liberté d'expression, accès et autonomisation ». Pour la première fois dans l'histoire du Niger, un premier ministre visite les locaux de l'ANEPI. En effet, le Dimanche 3 Mai 2008, le premier ministre du Niger a rendu visite aux membres de l'association susdite pour s'enquérir des conditions de vie et de travail des journalistes. Au regard de la situation précaire que traversent la plupart des organes de presse, le chef du gouvernement a promis de « tout faire pour aider la presse privée dans le cadre de la consolidation de notre démocratie ».

Cette visite fera certainement date dans les annales de l'histoire de la presse privée au Niger.

Synthèse du rapport annuel

(Suite de la page 5)

il encore la possibilité de vendre lui-même le tonnage d'uranium qui lui revient de droit ? Le nombre de cadres nigériens au niveau des compagnies minières (COMINAK, SOMAIR) sera-t-il maintenu aux mêmes proportions qu'avant le protocole d'accord ?

Les questions environnementales et les intérêts des populations locales seront-ils pris à la hauteur des conventions internationales ?

A l'issue de ce rapport, des recommandations et un plan d'actions pour leur mise en œuvre ont été proposés :

Au pouvoir politique

a) Adopter dans un bref délai une loi relative à la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants afin que les faits susceptibles de tomber sous le coup de cette incrimination soient clairement énumérés et que la peine y afférente soit précisée.

b) Consacrer la nullité pour toute procédure dans laquelle le suspect serait déféré au parquet sans certificat médical ;

c) Sanctionner, comme il se doit les auteurs des faits pouvant être qualifiés de torture et de traitements cruels, inhumains et dégradants ;

d) Mettre en place une commission d'enquête indépendante sur les exécutions extrajudiciaires et exactions commises ;

e) Procéder à la ratification par le Niger du protocole du 28 Novembre 2003 relatif aux restes d'explosifs de guerre (protocole V annexé à la convention du 10 octobre 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frap-

pant sans discrimination) ;

f) Réviser la LOSEN dans ses dispositions sur le partage des coûts pour ne pas créer une rupture d'égalité des chances concernant les enfants des familles pauvres qui sont les plus nombreux. Aux organisations de la société civile et aux partenaires techniques et financiers :

a) Renforcer les capacités des agents de défense et de sécurité dans la protection des droits de l'homme notamment l'interdiction de la torture ;

b) Sensibiliser les populations sur les mécanismes de recours en cas de violation de leurs droits notamment la torture ;

c) Vulgariser les instruments nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme en général et à la torture en particulier ;

d) Interpeller le pouvoir politique pour qu'il respecte les engagements internationaux auxquels il a librement souscrits en prenant des mesures adéquates pour prévenir et éradiquer la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants.

e) Proposer un projet de loi au parlement, en vue de combler le vide constaté en matière de lutte contre la torture ;

f) Bannir la culture du secret jusque-là en vigueur au niveau des exploitants majoritaires AREVA pour l'uranium et la SML pour l'or, en vue d'assurer la transparence des revenus issus de l'exploitation minière ;

g) Réaliser une étude épidémiologique sérieuse et indépendante sur les impacts environnementaux et sanitaires au niveau des sites d'exploitation minière ;

h) Constituer un fonds d'indemnisation des familles des malades et des victimes de la radioactivité.

Fait à Niamey, le 03 Mai 2008 »

Niger en brève... Niger en brève... Niger en brève

Le département de philosophie de l'université Abdou Moumouni de Niamey a organisé, sous le haut patronage du Ministre de l'intégration africaine et des nigériens de l'extérieur, la journée commémorative du 36^{ème} anniversaire de la disparition de L'Osageyfo Khamé Nkrumah, le dimanche 4 Mai 2008. Prévue pour se tenir le 27 Avril date exacte de l'illustre africain, la cérémonie n'a, finalement eu lieu que Dimanche.

Trois discours ont marqué la cérémonie d'ouverture : celui du chef de département de philosophie, celui du doyen de la Faculté des lettres et, finalement celui du Ministre de l'intégration africaine et des nigériens de l'extérieur.

Deux importantes conférences ont suivi la cérémonie d'ouverture. La première, animée par le docteur Abdoulwahabi a porté sur NKRUMAH et le Panafricanisme. La seconde, elle, a porté sur culture et développement en Afrique. Elle fut animée par le chef de département lui-même, le docteur Yacouba Halidou.

C'est sur une note de satisfaction que les participants se sont séparés vers treize heures trente minutes.

Le cousinage à plaisanterie

Pour la première fois, le pays organise, sous l'impulsion du groupe universitaire de recherche sur le cousinage à plaisanterie, une semaine nationale sur le cousinage à plaisanterie. Deux conférences de haut niveau ont été animées le 19 Avril et le 23 Avril 2008.

La première conférence a été animée par le docteur Adamou Barké, docteur en psychologie. Le thème : les mécanismes de préventions et de résolutions des conflits. La seconde conférencière a été conduite par le docteur Halimatou Sidibé et a porté sur la problématique de l'unité nationale.

SAJEC

**Service d'Abonnement aux
Journaux et Envoi de Colis
Pour toutes vos commandes**

- Journaux nationaux
- Journaux internationaux
- Envois de colis

Votre partenaire le plus sûr !

Siège : Quartier Terminus - Niamey-Niger
B.P 383 - Tél : (00227) 20 73 30 91 / L.D : (00227) 94 94 66 00
RC : A.03 / RCCM / 2006 / Ny - NIF : 11 715 / P